L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 JANVIER 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 30 JANVIER 1851.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 234.—ACTE—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1ÈRE—Il est décrété, &c.—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante, et après, les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour, ordonnance municipale, devront être en [illegible], pour le nombre de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les successions, ou au shérif ou tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

SECTION 2ME—Il est de plus décrété, &c.—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

☞ Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

LES WHARVES DE LA PLACE D'ARMES.

Des signes non équivoques semblent annoncer le rétablissement de l'ancienne prospérité de la Première Municipalité. Sans parler de la situation financière de cette partie de la ville qui n'est certes pas aussi compromise que celle des deux autres municipalités, nous signalerons les efforts tentés depuis quelque temps pour rappeler dans l'ancienne ville le commerce et les affaires qui s'en étaient retirés.

La mesure la plus importante qui ait été prise à cet égard est la cession des deux wharves de l'ancienne Place d'Armes à la Compagnie des steamers du Pacifique. Désormais les gros steamers de Chagres viendront mouiller en face de la Cathédrale au lieu de remonter jusqu'à Lafayette. On conçoit toute l'animation que la présence de ces magnifiques navires donnera à notre port et le mouvement qui s'établira dans ce quartier. Les maisons de Mme de Pontalba contribueront à ce résultat en offrant toutes les facilités nécessaires au commerce et en permettant à quelque esprit entreprenant de fonder tout de suite un grand hôtel.

Le maire a frappé de son veto l'ordonnance du Conseil et il base son opposition sur l'existence de la loi de 1836 qui donne au Conseil Général le droit d'imposer une taxe de quayage uniforme. Or, il faut qu'on le sache, la Première Municipalité a affermé les deux wharves de la Place d'Armes pour un prix inférieur au tarif décrété par le Conseil Général. Le pouvait-elle? Le maire répond que non, et nous croyons devoir reproduire les quelques lignes de son message qui ont rapport à la question:

"Dans tous les temps j'ai toujours été très disposé et très désireux de donner mon appui à toute mesure tendant à améliorer les intérêts de la municipalité et je dois ajouter que, dans mon opinion, l'ordonnance en question est d'une grande importance et de nature à favoriser la prospérité de cette municipalité, aussi eût-elle obtenu mon appui, si elle n'était en violation directe de la loi de la législature, divisant la ville de la Nouvelle-Orléans en trois municipalités; la 20e section, définissant les pouvoirs du Conseil Général, porte en termes exprès, que ce Conseil fixera un droit uniforme de quayage pour les navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, abordant dans les limites de la dite ville. Cette clause m'oblige donc à renvoyer cette ordonnance à votre considération ultérieure."

Il serait vraiment regrettable que la Première Municipalité rencontrât dans la loi de division de 1836 un pareil obstacle au développement de sa prospérité. Mais il faut consulter l'esprit autant que la lettre d'une loi, et nous nous rangeons sans hésitation pour notre part à l'opinion de M. Benjamin et de M. Preaux, avocat du Conseil, qui déclarent que la Première Municipalité a le droit d'affermer ses wharves au taux qu'il lui plaît. Le Conseil a également embrassé cette opinion et, écartant à l'unanimité le veto du maire, a maintenu son ordonnance.

M. Preaux a parfaitement élucidé la question dans la lettre qu'il a adressée à l'alderman Fabre et nous croyons devoir reproduire les passages où il établit la légalité de l'ordonnance du Conseil:

Répondant à la question qu'il a plu à Votre Honneur de m'adresser, je vous dirai, avec franchise et sans équivoque,—"Je suis d'opinion que le Conseil de la Municipalité avait le droit et le pouvoir d'adopter la résolution qu'elle a adoptée à sa dernière séance, en faveur de M. James Jennings; cette résolution est légale et valide dans le style et dans sa forme."

Voici mes raisons à l'appui de cette opinion:

1o La résolution est relative aux règlements du port situé dans les limites de la Municipalité, et par sa charte la Municipalité a le droit de faire des règlements pour son port.

2o Bien que la loi de division donne au Conseil Général le pouvoir de fixer un droit uniforme de quayage, il n'y a rien cependant dans la loi qui dit que les autres Municipalités auront un intérêt dans la collecte de ces mêmes droits hors des limites respectifs de leurs ports. Il n'y a point de partage de droits à effectuer entre les Municipalités, ils doivent être collectés par et pour le bénéfice de la Municipalité dans laquelle la portion du port est située; ainsi les Municipalités n'ayant aucun intérêt dans la collecte desdits droits, il me paraît que la Municipalité en faveur de laquelle ils sont collectés, a le droit d'en faire remise d'une partie ou de la totalité.

Je pense que les dispositions de la 20me section de l'acte de 1836, ont été passées dans le but de protéger le commerce et de prévenir tout droit excessif de quayage, mais qu'elles n'empêchent pas une diminution de ces droits. Si nous examinons la condition du port et si nous nous reportons à l'époque que la loi de division a été adoptée, nous serons amenés à penser que l'intention de la Législature a été de protéger la partie supérieure de la ville, qui, par suite de l'extension de la batture n'avait point de port, contre des droits excessifs que les autres Municipalités pourraient imposer.

Dans mon opinion, l'on ne peut attribuer d'autre motif à la Législature lors de la passation de la 20e section de l'acte de 1836, et si tel est le cas, je ne vois pas comment une diminution de droits peut être contraire à la section 20me du statut de 1836.

Je suis en conséquence d'opinion que la résolution est légale et valide et que le Conseil avait le droit de la passer et de l'adopter.

Cette manière d'envisager et d'interpréter la loi de 1836 est également la nôtre. Le législateur n'a pas pu vouloir que l'assiette de la taxe restât immuable mais il a voulu évidemment empêcher l'imposition de droits excessifs. Et s'il arrivait qu'il y eût pléthore dans les caisses publiques et que l'une des municipalités voulût favoriser le commerce dans ses limites, ne pourrait-elle pas diminuer le chiffre de l'impôt décrété par le Conseil-Général? Eh! oui, puisque le produit de cet impôt lui appartient à elle seule et ne doit pas être partagé. Mais supposons le cas contraire, supposons que l'une des municipalités, possédant le meilleur mouillage et sachant que les navires y viendront de préférence, voulût dans un moment de disette financière aggraver l'impôt qui frappe les bâtimens pour la place qu'ils occupent, le wharf auquel ils s'amarrent, etc., le pourrait-elle? Non, car il y a une limite qu'aucune d'elle ne peut franchir et qui a été fixée par le Conseil Général en vertu d'une loi de l'Etat.

Le Conseil de la 2me municipalité n'interprète pas comme nous l'acte de 1836 et elle voit dans l'ordonnance des aldermen de l'ancienne ville une dérogation flagrante à la loi de division. Aussi, dans sa dernière séance, s'est-il empressé de voter une résolution par laquelle il invite le maire à convoquer extraordinairement le Conseil-Général pour statuer immédiatement sur la mesure prise par la 1re municipalité. Si le Conseil-Général approuve l'ordonnance, la question sera vidée, mais si elle la condamne, le point de droit sera référé aux tribunaux. Espérons plutôt que le premier de ces ultimatums se réalisera. Le Conseil-Général ne voudra pas arrêter l'essor de notre prospérité et susciter des entraves au mouvement qui se manifeste parmi nous. C'est une bonne fortune pour la 1re Municipalité que de posséder les steamers de Chagres, et nous aimons à croire qu'elle conservera cet avantage. Nous le répétons, la loi sagement interprétée nous paraît être favorable à la mesure prise par nos aldermen. C'est l'opinion de quelques-uns des avocats les plus éminens du barreau de la Nile-Orléans, mais s'il y avait un doute quelconque, pourquoi refuserait-on de le résoudre dans un sens favorable aux intérêts de l'ancienne ville? Puisqu'elle se sent la force de lutter avec sa redoutable rivale d'outre-Canal, qu'on lui laisse au moins sa liberté d'action et qu'on ne vienne pas se jeter au travers de ses projets.

EPOUVANTABLE CATASTROPHE.

Une dépêche télégraphique transmise avant-hier, 28, de Vicksburg, nous apprend que le bateau à vapeur *John Adams*, parti de la Nouvelle-Orléans pour Cincinnati, s'est heurté à un chicot à l'extrémité de l'île No 82 et a coulé bas immédiatement. *Cent quarante* personnes qui se trouvaient à bord ont péri. On ne connaît pas encore les noms des victimes qui étaient presque tous des passagers d'entrepont. Tout a été perdu.

CAROLINE DU NORD.—La Caroline du Nord, d'après le dernier recensement, a 870,887 habitants dont 288,000 esclaves. La population a augmenté en dix ans de 117,200 habitans dont 43,000 esclaves.

CANAL CARONDELET.

Les membres du comité permanent chargé de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration du Canal Carondelet verront, par un avis inséré dans nos colonnes, qu'ils sont convoqués pour ce soir, à cinq heures, dans la salle des délibérations du Conseil de la Première Municipalité. Ils [illegible] exacts au rendez-vous [illegible] des intérêts dont la garde et [illegible] sont confiées. L'amélioration du Canal Carondelet serait pour l'ancienne ville [illegible]. Concourrons tous à [illegible] et faisons en sorte que les travaux [illegible] se réalisent.

THÉATRE D'ORLÉANS—Ce soir, le *Prophète*, le chef d'oeuvre dont toutes les représentations précédentes ont attiré la foule au Théâtre d'Orléans. Le succès sera aussi complet cette fois encore.

Un grand opéra de Verdi, les deux *Foscari*, et un opéra comique, le *Toreador*, par Adam, sont maintenant en répétition. On voit que la direction tient à varier le répertoire déjà si riche de notre théâtre lyrique en y ajoutant sans cesse de nouveaux ouvrages.

Des reprises du plus grand intérêt marqueront également le commencement de février, et on nous annonce pour dimanche, *Monte-Christo*, d'Alexandre Dumas, qui fut si vivement applaudi l'année dernière par les habitués du Théâtre d'Orléans.

SECOURS AUX PAUVRES.

On a pu voir depuis quelques jours dans nos colonnes d'avis l'annonce qu'établient MM. les docteurs CARTIER, LEON, TAXIL, KELLOGG, BELDEN et VAIL. Ces médecins, recommandables par leur science autant que par leur humanité, ont fondé, au No 7 rue Bourbon, un dispensaire où les consultations sont données et les médicamens fournis gratuitement aux pauvres. C'est une généreuse pensée qui honore ceux qui l'ont conçue et l'art dont ils sont les dignes adeptes. Le traitement homoeopathique, le plus simple, le moins dispendieux et souvent le plus salutaire en ce qu'il contrarie médiocrement l'action de la nature, est celui qu'ont adopté les fondateurs du dispensaire. Quel meilleur moyen d'ailleurs de prouver la bonté d'un système ou d'une méthode curative que d'en faire publiquement l'application. Mais pour nous qui sommes étrangers à la science, la création d'un dispensaire à l'usage des pauvres est un acte d'humanité éminemment louable, une bonne œuvre, que nous nous ferons un devoir d'encourager et à laquelle s'associeront sans doute les esprits généreux pour qui la charité n'est pas un vain mot.

M. DÉSIRÉ DELCROIX.—Voilà encore un de ces noms qui sont destinés à briller un jour dans le monde des arts et peut-être même à lutter d'éclat avec ceux des grands maîtres. M. DÉSIRÉ DELCROIX, jeune Louisianais de quinze à seize ans au plus, vient d'être admis au Conservatoire, et a été vivement applaudi au dernier concours. Il a reçu les félicitations unanimes des professeurs qui découvraient en lui toutes les qualités d'un grand artiste, n'ont pas hésité à lui prédire un bel avenir. M. Delcroix s'est fait entendre plus tard dans une des matinées de M. Gouffé, et son succès n'a pas été moins grand qu'au concours. Plusieurs journaux se sont empressés de révéler au public le nom du pianiste louisianais, et la *Musique* a signalé en termes flatteurs le début de notre jeune compatriote. Voici comment s'exprime ce journal.

"M. DELCROIX, le jeune pianiste qui, pour la première fois, jouait en public, s'est mis au piano, rouge, non de peur, mais de modestie. Le jeune élève de Marmontel a fort bien exécuté le quatuor de M. A. Blanc, pour piano, violon, alto et violoncelle, ainsi que le trio de Beethoven pour piano, violon et violoncelle; il a un doigté brillant et un bon sentiment musical, et quand M. Delcroix aura gagné plus de sûreté dans l'exécution des traits et l'assurance qu'exige l'effrayante complication du piano tel que l'ont composé les facteurs modernes, nous ne doutons pas qu'il ne prenne une place élevée dans la grande famille des artistes."

CONGRÈS.

Dans la séance du 20, M. Hamlin a présenté au Sénat une pétition demandant l'abrogation de la loi sur les esclaves fugitifs. Déposée sur le bureau. M. Clay a présenté une résolution ordonnant au comité du commerce d'examiner s'il ne conviendrait pas de décréter des lois sévères pour empêcher les bâtimens et les marins américains de prendre part à la traite des noirs. M. Seward a présenté une résolution conjointe portant que le gouvernement dans ses achats d'acier manufacturé, donnera la préférence à l'acier américain. Le bill de la Chambre relatif à la révision du tarif postal a été référé au comité des postes. Le Sénat a discuté ensuite jusqu'au moment de l'ajournement le bill relatif aux réclamations provenant des spoliations françaises.

La Chambre des Représentans, après avoir disposé de bon nombre de pétitions et de mémoires, s'est occupé du bill qui a pour but d'assurer la prompte exécution de la loi votée pendant la dernière session pour accorder des gratifications en terres à tous ceux qui ont servi dans les guerres que les Etats-Unis ont eu à soutenir depuis la formation du gouvernement. Un amendement proposé par M. McClelland, de l'Illinois, a donné lieu à un débat très vif et la discussion s'est prolongée jusqu'au moment de l'ajournement.

Le 21, sur la proposition de M. Mangum, le Sénat a décidé que le comité des relations étrangères examinerait s'il ne conviendrait pas de réorganiser le département d'Etat. Sur la proposition de M. Davis, le comité des affaires militaires a reçu l'ordre d'examiner s'il ne conviendrait pas d'introduire des chameaux aux Etats-Unis pour transporter les vivres et munitions de l'armée. Le Sénat s'est occupé ensuite des résolutions tendant à amender le règlement, et après en avoir adopté quelques-uns, a passé à la délibération du bill relatif aux réclamations provenant des spoliations françaises. M. Seward a pris la parole et l'a conservée jusqu'à la fin de la séance.

A la Chambre des Représentans, le speaker a fait observer que les projets de loi et les résolutions s'accumulaient sur le bureau et que pour en disposer au plus vite il conviendrait de consacrer une heure par jour à la prise en considération de ces bills, actes, &c. M. Bayly, de la Virginie, rapporteur du comité de finances, a récapitulé les titres des différents bills d'une nature publique dont la discussion prendra probablement treize jours sur les trente-cinq qui restent encore avant la fin de la session. Un bill relatif à l'Etat de la Floride a été pris en considération et discuté. Le speaker a soumis à la Chambre un message du président renfermant le rapport du conseil militaire et naval concernant les grades analogues des officiers dans les armées de terre et de mer. Il a également présenté à la Chambre des rapports émanant des bureaux de la guerre et de la marine. La Chambre, après avoir ordonné l'impression de ces documens, les a référés au comité des affaires militaires. Une communication du secrétaire de l'intérieur renfermant le rapport du commissaire des affaires indiennes a été déposé sur le bureau. Un bill allouant une certaine partie des terres publiques dans les Etats de l'Ouest à l'intention des écoles publiques desdits Etats a été lu. Ce projet de loi a été vivement combattu par M. Meade qui a soutenu que les anciens Etats ont un droit égal à la sollicitude du Congrès et qu'il serait souverainement injuste de n'accorder de terres qu'à l'Ouest, au détriment du Nord, de l'Est et du Sud. M. Meade a parlé jusqu'au moment de l'ajournement.

Le steamer *Falcon* est parti de New-York le 27 de ce mois pour la Nile-Orléans avec vingt-cinq passagers, un chargement complet et $350,000 en espèces.

ECOLES PUBLIQUES—Le concours général des écoles publiques de la 2e municipalité a eu lieu hier dans la salle du Lycée. Une foule nombreuse assistait à la solennité. Les élèves ont fait preuve à la fois d'intelligence et de mémoire.

SINISTRE—Le bateau à vapeur *Alhambra*, venant à la Nile-Orléans, a sombré à Beaver Dam, à quarante milles au-dessus de Caire. Personne n'a péri.

STEAMER POUR LE HAVRE—Un nouveau steamer de 1200 tonneaux et à trois ponts, appelé le *Lafayette*, vient d'être lancé à Williamsburg, Etat de New-York. Il fera le service entre New-York et le Havre. C'est, dit-on, le plus grand steamer marchand qui ait encore été construit aux Etats-Unis; il a 210 pieds de long, 33 de large, et 26 1/2 de cale.

THEATRE DES VARIETES—"Grand Father Whitehead, drame, et la comédie "Of Errors", de Shakspeare, seront rejoués ce soir à ce théâtre pour la 3me fois. Le succès des frères Placide, dans le dernier de ces pièces, a été immense et la salle des Variétés n'est plus assez grande pour contenir la foule qui s'y porte en ce moment.

CHRONIQUE LOCALE.

—Simon, esclave, a été arrêté hier dans la 2me municipalité, sous l'accusation d'avoir emporté des bagages qui lui avaient été confiés pour être remis à une autre personne.

—Antonio Ximenes a été mis sous caution hier, par le recorder Génois, pour répondre à l'accusation portée contre lui, d'avoir assailli Thomas Otero avec une arme dangereuse, dans un café du coin du marché aux légumes, mardi au soir.

FAUSSE MONNAIE—Un nommé Denis Foley a été arrêté hier dans la 1re municipalité, sous l'accusation d'avoir passé de la fausse monnaie. Il a été écroué en attendant l'examen de son affaire.

—Frederick Dulomme a comparu hier devant le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir volé des livres au dépôt de M. J. C. Morgad. Il a été envoyé devant la 1re Cour de District.

Un esclave nommé Ephraim a été arrêté hier dans la 1re municipalité, sous l'accusation d'avoir volé des poulets.

1RE COUR DE DISTRICT—Geo. Roberts a été trouvé coupable du délit d'assaut et batterie. Patrick, accusé de vol a été jugé et reconnu coupable.—Un *nolle prosequi* a été présenté dans l'affaire de Michel Horn pour vol. Le jury n'ayant pu s'entendre, dans l'affaire de Parker, accusé de vol; l'avocat de district a présenté un "nolle prosequi". L'affaire de Mary Roan, accusée du crime de meurtre sur la personne de Bridget, a été reprise par la Cour.

J. Sweeny et James Stanis, accusés d'avoir volé un lot de cuivre des ruines de l'Hôtel St. Charles, ont été envoyés devant la 1re Cour de District par le recorder Caldwell.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 2 janvier.

—Nous publions de nouvelles pièces relatives à l'affaire Mauguin. Voici le texte du procès-verbal dressé samedi soir à la prison pour dettes de la rue Clichy, et en vertu duquel M. Mauguin a été mis en liberté. Ce procès-verbal est transcrit sur le livre d'écrou en ces termes:

"L'an mil huit cent cinquante, le vingt-huit décembre, sept heures et demie du soir, est comparu au greffe M. Baze, membre de l'Assemblée nationale, lequel nous a représenté:

"1o—Un extrait du procès-verbal de la séance de ce jour, ainsi conçu:

"M. de La Rochejaquelein adresse à M. le "ministre de la justice des interpellations sur "l'arrestation d'un représentant du peuple, et "propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour "suivant:

"L'Assemblée législative ordonne que M. "Mauguin, représentant, dont l'inviolabilité ne "peut être atteinte que par un décret de l'As"semblée, soit mis immédiatement en liberté, et "passe à l'ordre du jour."

"L'Assemblée, après avoir entendu M. le "ministre de la justice, MM. de Vatimesnil et "de Laboulie, rejette une proposition de M. "Chégaray, demandant que l'Assemblée passe "dans ses bureaux, rejette également la demande "de d'ajournement à lundi, et, statuant séance "tenante, adopte l'ordre du jour motivé proposé "par M. de La Rochejaquelein.

"Pour extrait conforme:
"Le président de l'Assemblée nationale,
"Signé: DUPIN."

"2o—Un ordre de M. le président de l'Assemblée nationale dont la teneur suit. (Nous avons publié le texte de cet ordre.)

"Et à l'instant, M. Baze a fait sommation au greffier soussigné, en l'absence du directeur, de mettre sur-le-champ en liberté M. Mauguin, lui déclarant "qu'en cas de refus, il allait requérir la "force armée et faire enfoncer les portes; à quoi "le greffier a répondu qu'en présence d'une in"jonction aussi formelle, il ne lui restait qu'à "obtempérer aux ordres de l'Assemblée na"tionale."

"En conséquence, en vertu des dites pièces, M. Mauguin a été immédiatement mis en liberté.

"Dont décharge de la personne du dit sieur Mauguin.

"Signé: Baze.—Pougny, huissier de l'Assemblée nationale législative.—Roussel."

—On lit dans l'*Opinion Publique*:

"L'autorité ministérielle aurait répondu, nous assure-t-on, à l'acte de souveraineté de l'Assemblée nationale, par une suspension de huit jours infligée au directeur de la prison de Clichy. Ce serait là, il faut l'avouer, une mesquine revanche."

—On lit dans le *Droit*:

"M. Chéron, à la requête duquel M. Mauguin avait été arrêté, vient de faire signifier au directeur de la prison de Clichy une demande en dommages-intérêts, à raison de l'élargissement, suivant lui, irrégulier de son débiteur.

"M. Mauguin, après sa mise en liberté, s'est désisté de son appel; mais M. Chéron ne paraît pas disposé à laisser la question judiciaire dans la situation qui lui a été faite par l'Assemblée. Il n'a pas, en conséquence, accepté le désistement de M. Mauguin, et paraît déterminé à soumettre la question de contrainte par corps à la cour d'appel."

—On écrit de Paris à l'*Indépendance belge*:

"L'ordre du jour dans l'affaire Mauguin n'a rien terminé. On dit que soixante représentans sont sous le coup de contraintes par corps; on assure que si ces représentans sont poursuivis, arrêtés et conduits en référé, le tribunal de première instance est fermement résolu à persister dans sa jurisprudence, jusqu'à ce que l'Assemblée se soit décidée à faire une loi. Encore un conflit! Cette fois, c'est entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire!"

—On lit dans le même journal:

"Il paraît positif que le projet relatif à la dotation présidentielle sera présenté du 12 au 15. On demandera un peu moins que l'année dernière, le chiffre a été réduit à un peu plus de deux millions. Le motif de cette réduction est qu'on ne veut pas élever de débat sur une question d'argent. On sent que l'Assemblée est montée, on ne veut pas la braver en ce moment."

—On lit dans l'*Akhbar* d'Alger, du 22 décembre:

"On sait que tous les ans, à de certaines époques, et sur certains points de l'Algérie, il apparaît invariablement un individu qui se dit envoyé de Dieu, qui cherche à exploiter la crédulité arabe, qui y réussit le plus souvent, et qui, après avoir tiré tout le parti possible de cette position avantageuse, disparaît brusquement. On voit se dénouer dans une prison française, aux îles Sainte-Marguerite, une existence qui, comme celle de tous les prophètes ou de tous les apôtres, commence par la prédication et finit par le martyre.

"Au mois de juillet dernier, un chétif avait essayé de jouer dans le Dahra le rôle de Bou-Maza; mais, poursuivi dans les montagnes par une surveillance active et incessante, il s'était décidé à descendre dans la plaine pour y continuer sa propagande. Il allait de tribu en tribu, de gourbi en gourbi, de tente en tente, disant à qui voulait l'entendre qu'il était envoyé de Dieu; que sa mission était de chasser les chrétiens de l'Algérie; que son armée lui viendrait du ciel; que le vendredi 13 il entrerait triomphalement à Mostaganem. Ce personnage tenait en un mot le langage que tiennent, sans la moindre variante, les prophètes et les chérifs depuis qu'ils sont inventés.

"Il y a quelques jours, le chef du bureau arabe de Mostaganem, qui était instruit de ces menées, et que les besoins de son service avaient appelé à Relizan, envoya deux cavaliers à la poursuite du chérif. Il était près du barrage, en conférence avec le khalifa Si-Chabana, le caïd des Flittas, les aghas des Akerma, des Beni-Zeroual, les caïds et les chefs des grandes tentes de la plaine des Flittas, lorsque le chérif lui fut amené dans sa tente.

"C'était un jeune homme de vingt-deux ans, d'une taille remarquablement belle. Comme Bou-Maza, il portait un tatouage sur le milieu du front. Sa contenance était, du reste, tranquille, et il ne paraissait avoir ni crainte, ni inquiétude. Quand on voulut l'interroger, il fit la réponse sacramentelle, c'est-à-dire qu'il était envoyé de Dieu pour délivrer les musulmans, et se tournant brusquement vers l'officier français qui procédait à l'interrogatoire, "Comme chrétien, je t'abhorre, s'écria-t-il, et à l'instant tu vas devenir mon prisonnier!" Les chefs arabes, présens à cette scène, en attendaient le dénoûment avec une curieuse anxiété.

"Il n'y avait qu'un parti à prendre. L'officier français donna l'ordre aux quatre cavaliers qui l'accompagnaient de garotter le chérif, ajoutant que, s'il n'était pas un imposteur, Dieu manifesterait sa volonté en faisant tomber ses chaînes. Mais il n'en fallut pas davantage, et le prophète, qui ne se sentait probablement pas le courage de jouer le rôle de martyr et de faire un séjour trop prolongé en prison, s'empressa de déclarer, avec toute l'humilité voulue, qu'il était un homme de cette terre, qu'il n'avait pas eu la moindre conférence avec Dieu, ni avec ses anges, ni avec ses génies, et qu'il était le plus parfait imposteur que l'Algérie eût jamais vu. Il finit même par avouer qu'il était juif du Maroc et qu'il se nommait Yusuf-ben-Masoud. Impossible de décrire l'indignation que fit éclater sous la tente cette révélation inattendue; les Arabes auraient même fait à ce malheureux un très mauvais parti sans l'intervention énergique du chef du bureau arabe, qui l'envoya sous bonne escorte à Mostaganem, d'où il a été expédié aux îles Sainte-Marguerite."

—On lit dans *la Belgique musicale*, journal de Bruxelles:

"Une véritable solennité musicale a eu lieu lundi au Théâtre-Italien, jour du premier concert du célèbre violoncelliste M. Alexandre Batta. Une foule compacte et empressée s'était donné rendez-vous au théâtre de la rue du Cirque.

"M. Alexandre Batta a exécuté une fantaisie sur les motifs de *Lucie*, un morceau capital sur les motifs de *Guillaume Tell*, fantaisies qui ont été rendues avec l'admirable talent que nous connaissons tous à M. Alexandre Batta. Ce dernier morceau a été exécuté avec le concours de MM. Paque et Deswert, et de M. Stadfeldt, qui tenait le piano. Ces habiles artistes ont parfaitement secondé leur illustre confrère."

—"Le bâtiment de Hyde-Park, destiné à l'exposition universelle, n'est pas encore terminé. Il a fallu ajouter aux constructions primitivement arrêtées de nouvelles galeries d'une étendue considérable. Néanmoins, les travaux principaux sont achevés, à tel point qu'une députation nombreuse de la Société des Arts se propose de visiter mardi prochain l'édifice pour en apprécier l'ensemble.

"M. Sallandrouze-Lamornaix, un des commissaires du gouvernement français, est de retour à Londres depuis quelques jours. Il a eu une entrevue avec le comte Granville, président de la commission exécutive. Son voyage se rapporte spécialement à la prolongation du [illegible]

mission centrale à Paris seront consignés à cette maison. Les exposans français ont continué leurs remontrances sur la nécessité de prolonger les délais fixés pour envoyer leurs articles."

—En dépit de la pluie et du macadam, les rues et les boulevards de Paris ont été envahis pendant toute la journée du 1er janvier par une foule compacte et affairée. Nous ne nous rappelons pas avoir vu, même pendant les années les plus florissantes de l'ancien régime, la circulation plus active, les magasins plus fréquentés. Les grandes artères de Paris, la rue Montmartre entre autres, étaient encombrées de charrettes et d'équipages, à ce point que des agens de police, placés à l'angle des rues transversales, devaient ordonner à tour de rôle le passage des voitures. Les boutiques foraines établies sur la double contre-allée des boulevards étaient assiégées des milliers de curieux et d'acheteurs. Tout le long des grandes rues de Paris, les quais, les places, sont sillonnés aussi de marchands étalagistes qui stationnent le long des trottoirs. On estime à 40,000 le nombre de ces marchands de jouets, de fruits, de porcelaines, de petits meubles, de vannerie, de menus bijouteries, de ces milliers d'articles enfin connus, dans l'industrie parisienne, sous le nom de articles de Paris. La plupart de ces articles sont d'un bon marché fabuleux, et cependant le chiffre des affaires dont ils sont l'objet s'élève à plusieurs millions de francs. L'aspect de Paris était aujourd'hui féerique, malgré l'incertitude du temps.

11 heures du soir—Paris est magnifique ce soir. Les rues, les places, les carrefours, les quais, les passages, regorgent d'une population joyeuse et animée. Les magasins sont pleins; l'argent circule. Les boulevards surtout présentent un aspect magique. Aucune décoration d'Opéra, aucune mise en scène ne peut rendre l'effet de cette animation, de ces mille boutiques en plein vent, de ces innombrables illuminations. On ne voit que poignées de mains, qu'accolades, on n'entend que souhaits de bon augure. Dieu veuille les entendre!

—On lit dans le *Courrier du Havre* du 26 décembre:

"Un fait déplorable a signalé la traversée du navire l'*Alexandre*, du Havre, obligé d'entrer en relâche à Valparaiso; nous voulons parler de la révolte de l'équipage, qui a refusé de travailler lors d'une voie d'eau assez forte qui s'était déclarée à bord pendant le voyage de Rio à San-Francisco. Le commandement de la frégate française l'*Algérie* a dû recevoir à son bord les rebelles, et l'*Alexandre* n'a plus conservé que trois hommes, dont le cuisinier et le second du navire. Le capitaine Bajon annonce que le bâtiment, qui a beaucoup fatigué, a été autorisé, après expertise, à décharger son entière cargaison à Valparaiso.

"Les armateurs de la *Vesta*, MM. Soubry fils et Cie, ont reçu une lettre du capitaine de ce navire, M. Hallewyck, qui leur annonce le parfait état de santé des nombreux passagers pour la Californie que ce bâtiment avait embarqués au Havre sous la direction du capitaine du génie Bourgouan de Lavarennes."

—La *Patrie* avait annoncé en ces termes le retour du général d'Hautpoul:

"M. le général d'Hautpoul vient d'écrire au ministre de la guerre pour lui demander un congé. Le général désire passer un mois en France pour rétablir complètement sa santé."

Le National commente cette nouvelle en ces termes:

"Les journaux d'Alger nous avaient, jusqu'à présent, représenté M. d'Hautpoul tel que nous l'avions connu, c'est à dire, jouissant d'une santé parfaite. Les derniers numéros que nous avons reçus datent d'avant-hier, et ils ne parlent nullement de cette maladie qui nécessite, pour être guérie, un séjour d'un mois en France.

"Il y a six semaines à peine que M. d'Hautpoul est débarqué sur la côte algérienne, et déjà il veut repasser la Méditerranée! En vérité c'est à ne pas y croire. Jamais aucun général, gouverneur ou non, n'a donné un pareil exemple. Ajoutons à cela que le choléra sévit toujours à Alger.

"Les généraux qui ont grandi en Afrique entendaient autrement leur devoir. C'était à cheval, c'était au bivouac qu'ils faisaient traiter leurs maladies."

—Plusieurs journaux ont récemment annoncé le prochain départ de lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, qui irait prendre le gouvernement général des Indes anglaises. Quelques-uns, précisant les dates, ont été jusqu'à affirmer que ce départ aurait lieu dans les premiers jours de janvier prochain. Or, personne n'ignore que le gouverneur général des Indes est toujours nommé pour cinq ans, et à moins qu'il n'y soit contraint par de sérieux motifs de santé, jamais ce haut fonctionnaire ne quitte son poste avant l'expiration de ce terme. Lord Dalhousie, qui occupe actuellement ces éminentes fonctions, supporte très bien le climat des Indes. Rien ne permet donc d'augurer qu'il renonce à son gouvernement avant la période pour laquelle il a été nommé, c'est à dire avant l'année 1852. Il se peut donc que lord Normanby ait été non pas nommé, mais désigné peut-être pour succéder à lord Dalhousie; mais ce ne pourrait être que dans un an ou même quinze mois, et il est absurde de prétendre que le noble lord fasse déjà ses préparatifs de départ dans ce but.

—On lit dans le *Heraldo*:

"Depuis plusieurs jours, il règne sur les côtes de Biscaye et dans le golfe de Gascogne une tempête affreuse; à tel point que pas un bâtiment de tous ceux qu'on aperçoit au large ne peut s'approcher des ports. Le 20, une goëlette française fit des efforts désespérés pour entrer à Saint-Sébastien, mais tous furent inutiles, et après avoir perdu une partie de ses agrès, ce bâtiment fut obligé de se diriger vers le Passage, où il n'a pu réussir à entrer. Le lendemain, on a recueilli sur cette même côte plusieurs cadavres de matelots qu'on suppose devoir appartenir les uns à l'équipage de cette goëlette, et d'autres à des embarcations de pêcheurs."

—On lit dans l'*Evénement*:

"On se rappelle qu'au mois de novembre dernier, le 5, une rencontre eut lieu au bois de Meudon entre M. Ch. Hugo et M. Ch. Viennot fils, à l'occasion d'un article du *Corsaire* signé de M. Viennot père; M. Ch. Hugo reçut dans le genou un coup d'épée qui lui fit une légère blessure. Le ministère public, informé de ces faits, requit une instruction; à la suite est intervenue une ordonnance de la chambre du conseil, qui renvoie en prévention devant le tribunal de police correctionnelle: 1o M. Charles Marcelin Viennot, pour avoir volontairement fait à Charles Hugo une blessure; 2o MM. de la Pierre, marquis de Grimaldi, témoins de Viennot, et MM. Alexandre Dumas père et Méry, témoins de Ch. Hugo, comme s'étant rendus complices de Viennot, en aidant et assistant celui-ci dans les faits qui ont préparé et facilité le délit qui lui est reproché.

"Cette affaire sera appelée samedi prochain, 4 janvier, à la sixième chambre de police correctionnelle."

—La *Revue des Théâtres* rapporte l'anecdote suivante sur Mlle Elisa Forgeot, ex-directrice du Théâtre-Français à Londres, morte la semaine dernière à Paris:

Un matin, quelques amis étant réunis chez elle, on sonna à sa porte, et sa femme de chambre vint lui dire quelques mots à l'oreille. L'actrice sourit, et dit à ses amis:—C'est ma marchande de modes qui vient m'essayer une robe nouvelle. Voulez-vous passer avec moi dans mon cabinet de toilette?

On la suivit, et jugez de l'effroi et du serrement de cœur qui saisit les assistans!.... La robe nouvelle était un cercueil.... mais un délicieux cercueil en bois de rose, doublé de satin blanc, ouaté et piqué. Le cercueil était posé debout contre un lambris du boudoir. La jeune femme y entra pour l'essayer.

"—Oui, dit-elle,—toujours le sourire aux lèvres,—la robe va bien et j'en suis contente."

Huit jours après, elle succombait.

—A l'exposition universelle de Londres de 1851, on doit voir un énorme bloc de charbon de terre extrait de la mine dite *Hange Colliery Tividale*, près Tipton, appartenant à M. Daniel-George Round. On a eu beaucoup de peine à faire monter cette lourde masse à fleur de terre; son poids est de cinq tonneaux, son volume est de six pieds anglais de hauteur et quarante-huit pieds anglais de circonférence. Sa forme est circulaire. Jamais bloc aussi énorme n'avait été extrait d'une mine. C'est de beau charbon, très brillant et très pur. Ce sont les mineurs eux-mêmes qui ont voulu conduire le bloc jusqu'au quai, sans frais.

—Un Anglais vient encore de vendre sa femme à New-Inn Horwich-End, dans le comté de Derby, entre George C., agent d'un gentleman du voisinage, et Elisha G., marchand de bestiaux. Ce dernier avait offert à l'autre de lui vendre sa femme moyennant cinq livres sterling un shelling. L'affaire fut d'autant plus facilement conclue que l'acheteur étant veuf désirait fort avoir pour un prix si modique une très belle et avenante compagne. Il avait été convenu que l'acheteur viendrait chercher son objet à jour fixe. Il est venu, et il a fait connaître à Mme C. le but de sa visite. La malheureuse femme a beaucoup pleuré en apprenant cette honteuse transaction dont elle était la victime.

LA TRANSFUSION DU SANG.

La transfusion du sang, qui fit tant de bruit dans le monde médical au dix-septième siècle et que l'opération chirurgicale pratiquée tout récemment par le docteur Nélaton semble avoir remise en honneur, est une découverte française, bien que les Anglais aient voulu se l'approprier en 1664, peu d'années seulement après que cette opération eut été pratiquée pour la première fois. Malgré l'opinion de quelques savans français qui semblent l'attribuer au célèbre médecin anglais Wren, l'honneur de cette découverte revient tout entier à un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, dom Robert Des Gabets, né dans les environs de Verdun, et mort au monastère de Bruel, près de Commercy, le 13 mars 1678. Ce religieux, qui n'est guère connu aujourd'hui que par les biographies insérées dans les ouvrages des écrivains de son ordre, et par quelques lettres de Mme de Sévigné, ensevelit au fond du cloître une des intelligences les plus vastes et les plus distinguées du dix-septième siècle; il a écrit sur la théologie, la métaphysique, les mathématiques et la médecine, et a laissé quelques ouvrages imprimés, bien que la grande majorité de ceux qu'il a composés soient demeurés manuscrits.

Comme procureur-général de la congrégation, il fut envoyé à Paris, et profita de son séjour dans cette ville pour se lier avec les philosophes et les savans les plus distingués de l'époque. Zélé partisan de la philosophie cartésienne, il [illegible]

pendant que ce n'est point pendant son séjour à Paris que dom Robert s'occupa de la transfusion, mais seulement alors qu'il fut retourné au sein de sa congrégation, dont il avait été nommé visiteur-général. Ce fut après l'année 1660, et lorsqu'il était prieur de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz. Au retour de ses visites, ayant appris que les Anglais faisaient parade de sa découverte, il écrivit à ses amis de Paris, et il n'eût pas de peine à les convaincre de la priorité de ses recherches, qu'avait déjà couronnées le succès dans plusieurs villes de Lorraine, et notamment à Bar-le-Duc, où cette opération paraît avoir été pratiquée pour la première fois. Dom Calmet raconte avoir encore vû les petits canaux d'argent qui avaient servi aux opérations de la transfusion du sang.

La transfusion, déjà connue, en 1665, en Allemagne par les écrits de Major, professeur en médecine à Kiel, ne fut essayée à Paris qu'en 1666. Elle excita dans cette ville de grandes rumeurs, partagea en deux camps les médecins les plus distingués, et agita la cour et la ville, qui déraisonnèrent à l'envi sur une question qu'il eût fallu laisser aux disputes de l'école. Jamais on n'avait vu aussi chaude querelle depuis l'antimoine; elle dura jusque vers la fin de l'année 1668, qu'une sentence rendue au Châtelet le 17 avril 1668 défendit, sous peine de prison, de faire la transfusion sur aucun corps humain. Cette compagnie avait remis la décision de la question aux médecins de la Faculté de Paris. La Faculté, voulant sans doute apaiser les tempêtes qu'avait soulevées la découverte de dom Robert des Gabets, garda un silence prudent, et cette question, comme tant d'autres, retomba dans l'oubli.

Les plus célèbres partisans de la transfusion de sang au dix-septième siècle, furent Denis et Emmerets, en France; Lowes et King, en Angleterre; Riva et Manfredi, en Italie. Ils opposèrent aux clameurs des anti-transfuseurs, qui remuaient contre eux ciel et terre, qui avaient su engager dans leur querelle les prêtres, les magistrats, les femmes, le résultat de quelques expériences heureuses qui avaient été passées sous silence par leurs adversaires. Malheureusement pour la nouvelle découverte, quelques autres furent désastreuses et motivèrent la sentence du Châtelet de Paris.

MUNICIPALITÉ No 2.
Candidat pour voyer,
L. SURGI.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI SOIR, 29 JANVIER.

La baisse offerte par les détenteurs a engagé un nombre d'acheteurs à opérer, et les ventes de la journée se sont élevées à 10,000 balles, prises en partie pour l'étranger. Nous cotons: Middling, 11⅞ @ 12⅛—good middling, 12⅜ @ 12⅝ cts.

Ventes de sucre: 700 boucauts à des prix fermes; fair, 5 @ 5¼ cts. 1,000 barils de mélasse ont été faits de 23½ @ 24 cts le gallon.

Pas de changement dans le marché aux farines. Ventes: 3500 barils y compris 2900 barils en divers lots, $4 10 @ 4 12½; Ohio, de $4 15 @ 4 20; Illinois et St Louis, $4 37½ @ $4 50—marque extra, $4 75 @ $5. Environ 2,500 sacs de maïs ont été vendus de 65 @ 65 cts le boisseau.

Les provisions sont en bonne demande. Le mess porc se vend $12 pour le vieux, et $12 50 pour le nouveau; prime, $10 50 @ $11. Le lard prime en baril a été vendu à 8cts. Environ 500 barils jambon fumé ont changé de mains, 7¼ @ 7½ cts pour les plats côtés, 6¾ @ 7¼ pour les épaules.

Le whiskey rectifié se vend à 27½ cts le gallon.

Le change est en meilleure demande—Sterling, 106¾ @ 107¼—Paris, 5f 32½ @ 5f 25—Traites sur New-York, à 60 jours, 2⅝ @ 3 p. 0/0 d'escompte—Checks, 1⅛ @ ½ p. 0/0 d'escompte.

Le fret est ferme. Les capitaines américains refusent de charger pour Liverpool à ½ d. pour le Havre le prix est de 1 ct.

CANAL CARONDELET.
COMITÉ PERMANENT.

Les membres de ce comité, savoir: MM. A D Crossman, Joseph Genois, Emile Barthe, Joseph Lanata, T Chalon, Philippe Avegno, B Fadon, Ant. Carrière, J M Lapeyre, J L Fabre, P Deverges, Ev. Blanc, G Didier, L J Sigur, C D Dufour, Clément Ramos, G Clark, F Marques, R G Musgrove, D Cronan, Fx. Labatut, A Dupré, R Brugier, Geo. Urquhart, B Saloy, E Wiltz, M. Blanco, T Rivau, G Chotard, V Perilliat, P Robert, A Devron, V Benit, F Fleury, A D Doriocourt, A Doriocourt, Wiotte, Schult, A Fernandez, B de Santos, F Levasseur, J L Rabassa, V Demoruelle, Chs. Rolling, J Desmarres, E Bouny, J A Bonneval, L H Pilie, Jh. Girod, Wm. Sisk, Wm. Laughlin, Jh. Lumsden, J Benit, R Hazan, J Viosca, G Curto, L Surgi, E Wiltz, Gagnet, Depouilly, J Lombard, O Blancan, J Lavergne, P Gelpi, O Vignaud, A Vialar, H Gilly, F Maxent.

Sont invités à se réunir jeudi le 30 janvier 1851, à cinq heures P. M., à la Salle du Conseil de la Municipalité No Un. 29 jan—2

MM. A. B. ROMAN, J. L. WIBRAY, D. BOULIGNY.
☞ Directeurs actuels de la Banque des Citoyens de la Louisiane, seront de nouveau soutenus comme tels par un grand nombre d'actionnaires à l'élection de lundi prochain, 3 février. 30jv—1tj

☞ La grande vente de lots de terre et bâtisses de choix situés à Bouligny, sera continuée aujourd'hui des ventes faites hier par le major Beard. On peut y faire de bons achats. La vente commencera immédiatement après celle des bancs de l'Eglise St-Patrick. 30 janv—1

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—
Steamship Maria Burt, Emerson, pr Galveston.
Navire Ticonderoga, Boyle, pr Liverpool.
Revenue, Crowell, pr Boston
Barque R Walsh, Kelleck, pr Baltimore.
A H Kimball, Sleeper, pr Philadelphie.
Chinchilla, Haskell, pr Baltimore.
Goelette Burlaw, Belfour, pr Mobile
American, Maloney, pr Chagres.
Chipola, Cordona, pr Apalachicola.
European, Hedlins, pr Chagres.
Madona, McNeil, pr Tampa Bay.

—ARRIVES.—
Navire Minesota, Allen, de New-York.
Oronoco, Brown, de Liverpool.
Brutus, Couch, de Londres
Brick Kate, Anderson, de Chagres.
Goelette Ocean Wave, Evans, de Brazos.
Panama, Stewart, de Point Isabel.

—STEAMBOATS.—
Belvidere, Lodwick, de Caroline Bluffs.
Bulletin No 2, Church, de Memphis.
Gladiator, Chenowith, de Cincinnati.
Empire State, Cochram, de Cincinnati.
Tuscumbia, Johnson, de Leflore.
Gipsey Ure, de Bayou Sara.
Indiana, Scott, de Cincinnati.
Music, Streck, de Donaldsonville.
J L McLean, Scull, de Montgomery.

(*Par le Télégraphe de la Balise.*)
Passe Sud-Ouest,
29 janvier, 3 heures P. M.
Le navire Radius, est arrivé du Havre en 50 jours.

Décédé mardi soir, 28 courant, à dix heures, PIERRE L. BOUCHER, à l'âge de 36 ans. Ses amis et ceux de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures P. M. Le convoi funèbre partira de chez son beau frère Geo. W. Babcock, rue du Camp, vis à vis l'église St-Patrick.

PERDU le 29 courant, un chien d'arret blanc, la tête puce, une oreille un peu fendue, la queue coupée. La personne qui aurait trouvé le dit chien recevra une récompense libérale, en le reconduisant chez Louis ADAM, encoignure Canal et Marais. 30jv—3t

Pompe d'Orléans, No 21.
Les officiers et les membres de cette compagnie sont convoqués pour l'assemblée mensuelle qui sera tenue lundi soir, 3 février 1851, à 6 heures et demie précises. Par ordre
30jv—4 LOUIS O. HUARD, Secrétaire

AMORCES—6 caisses amorces F A et G D, en déchargement du navire Irving, venant de Bordeaux, à vendre par BERNARD TURPIN,
30 jan—3 No 90 Vieille Levée

A VENDRE au drawback par le soussigné—500 paniers huile Plagniol, 200 caisses vermicelli d'Italie. DOMINIQUE LANATA,
30 janv 9 et 10, rue Jefferson

A VENDRE par le soussigné—100 livres soie à coudre d'Italie, 50 cravattes d'Italie.
DOMINIQUE LANATA,
30 janv 9 et 10, rue Jefferson

Habitation Sucrerie à vendre.
UNE HABITATION située rive droite du fleuve, dans la paroisse d'Orléans, à environ 6 milles au-dessous de la ville, mesurant 33 arpents de face sur 40 arpents de profondeur.
Les bâtisses consistent en partie d'une sucrerie, machine à vapeur, équipage à 4 grandes chaudières, écurie neuve, moulin à grue, cabanes à nègres. Une maison neuve de résidence à 2 étages, contenant 8 grandes chambres et les bâtisses accessoires, 25 chevaux et mulets, 12 paires de bœufs, instruments aratoires, &c., ensemble avec 63 esclaves travaillans. Il y a environ 400 arpents de plants et de souches sur l'habitation.
Pour plus amples informations et les termes qui sont très avantageux, s'adresser à
HENRY TETE & CO,
30 jan—15 No 98, rue Conti.

ENFANT PERDU.
IL a été perdu hier, rue de la Vieille-Levée, depuis la Place d'Armes, à la rue de la Douane, une petite fille répondant au nom d'AMELIE BENARD. Les personnes qui l'ont trouvée sont priées de la ramener rue de la Douane, No 85, chez le ferblantier, entre Bourbon et Royale. 30jan

Robes de Bal et de Soirées.
MOIRE de toutes couleurs,
Poult de soie do,
Gros de Naples do,
Crêpe de Paris, uni, imprimé et brodé,
Crêpe de Londres, article nouveau,
Tissu Marie, gaze brodée,
Brésilienne jardinière do, haute nouveauté,
Bolivienne do, très riche,
Grenadine, imprimée et brodée,
Pompadour brodée,
Robes de mousseline do,
Robes de vraie dentelle unies et à volants,
Mouchoirs; manches et chemisettes brodées,
Eventails nouveaux, très riches,
Sorties de bal, garnies de cygne.
F. & B. BAILLY & CO.,
17 janv Rue Royale et Canal.

500 [illegible]

Association catholique pour l'instruction des orphelins dans l'indigence.
EN vertu de l'article 7me de la Constitution, les membres de cette association sont prévenus qu'une assemblée sera tenue le 1er de février prochain, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., dans la Maison d'Ecole, sise rue des Grands-Hommes, entre Union et Bagatelle, pour prendre en considération les amendements faits à la Constitution.
Par ordre de la direction.
30 janv—3f AUGUSTE PLANTEY, Secrétaire

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.
H. de Goer et Riffard,
OFFRENT à vendre à très bas prix en débarquement de divers navires du Havre:
10 balles cotonnade bleue unie extra forte;
8 do jaconat nouveautés, gros Odier & Co;
6 do do petit dessin;
12 do toile du Nord;
10 do coutils pur fil, nouveautés;
2 do do de blanc, uni extra;
10 caisses madras noir et puce;
2 do bretelles d'enfant;
4 do agraffes plaquées No assortis;
4 do toile du Nord changeante;
10 pièces toile cretonne d'une seule largeur;
30 do linon broché, pur fil, à moustiquaire;
1 caisse linge de table damassé;
3 do mouchoirs batiste blanc et couleur;
8 do batiste d'Ecosse,
10 do guingham do. 30 jan

MARCHANDISES ANGLAISES—En débarquement, à vendre par les soussignés:
10 caisses percale blanche assortie,
6 do book, mull, muslin et bishop lawns,
2 do grass muslin extra,
10 do toile d'habitation,
5 do osnaburg,
3 do taylor padding,
2 do toile à doublure exprès pour tailleur,
6 do brin écru,
10 do serviettes liteau rouge et bleu,
6 do toile à drap 12/4 et 13/4.
12 do jaconat nouveau pour enfants.
30 janv H. DE GOER & RIFFLARD.

IMPERIALES—100 balles impériales, 36 pouces, ayant droit au drawback, à vendre par
30jv H DE GOER & RIFFLARD.

MOUCHOIRS FOULARD—Convenables pour la Californie:
10 caisses foulard soie imprimé;
15 do do coton do; à vendre par
30jv H DE GOER & RIFFLARD.

FUSILS & CAPSULES—6 caisses fusils de chasse à 1 et 2 coups;
2 caisses capsules F P & G D; à vendre par
30jv H DE GOER & RIFFLARD.

TOILE A VOILE—5 balles Real Canvas (Dock) No 1 à 6; à vendre par
30jv H DE GOER & RIFFLARD.

CERISES NOUVELLE RECOLTE—30 caisses cerises à l'eau de vie; à vendre pour clore une consignation, par
30jv H DE GOER & RIFFLARD.

IMPERIALES supérieures—Reçu par le navire Caroline-Nesmith, 14 balles impériales blanches, supérieures 4/4, convenables au marché mexicain, à vendre par McDOWELL, MILLS & Co,
29 janv 93, rue Gravier.

OSNABURGS écrus—Actuellement en déchargement, et à vendre, 100 balles osnaburgs écrus, épaisses et de 7/8 de large.
McDOWELL, MILLS & Co,
29 janv 93, rue Gravier

TOILES, mouchoirs linon, &c—Actuellement en déchargement du navire Caroline-Nesmith, de Liverpool, un grand et superbe assortiment de toiles 4/4, mouchoirs linon, étoffe blanche à moustiquaire, nappes et serviettes par jeux, essuie-mains, diaprés, &c, &c., à vendre par
McDOWELL, MILLS & Co,
29 janv 93, rue Gravier

AREOMETRES, Pèse sirops, do acides concentrés, Lactomètres, Oléomètres, Pèse éther, do alcali, Thermomètres centigrade et Farenheit, Tubes en verre et Cornues de toute grandeur, Creusets de la Monnaie de Paris, Cornues en grès, &c, &c, à vendre en gros par H BONNABEL,
29jv 37, enc. Natchez et Tchoupitoulas

OR en coquilles pour dorures—Plusieurs qualités, à vendre par H BONNABEL,
29 jan enc. Natchez et Tchoupitoulas

POINTES—100 barils pointes, grandeurs assorties à vendre par
W F VREDENBURGH & CO.
29jv 29, Vieille Levée

CREME DE TARTRE—25 caisses en débarquement et à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
29, Vieille Levée

VINS—400 tonneaux et barils vin rouge et blanc, en débarquement des navires Hanes & Irving, de Bordeaux, à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
29, Vieille Levée

POIVRE—100 sacs en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
29 jan 29, Vieille Levée

THE—500 demi caisses Pouchong et Gunpowder, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & CO,
29jv 29, Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du brick Irving:
40 barriques vin rouge de Bordeaux;
40 barriques vin blanc Haut Sauterne.
En Magasin:
200 barriques vin rouge de Bordeaux,
100 barils vin blanc Haut Sauterne et Ht. Barsac
150 barriques vin rouge de Bergasse
500 paniers huile de Plagniol,
5000 caisses vin rouge de Bordeaux,
60 caisses vin blanc Haut Sauterne.
12 quarts pipe eau-de-vie 4me preuv. Castillon;
200 demi boîtes sardines à l'huile;
100 caisses vermicelle.
G M LUCAS,
29 janv—1m 90, rue Bienville.

SAUCISSONS DE LYON 5 barils véritables saucisson de Lyon, reçus par le navire Emperor, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 jan 147, rue Royale

VIN DE MARSEILLE—40 barriques vin rouge marque Bergasse, à vendre par
NUMA LACOSTE,
29 jan No 147 rue Royale

VIN MUSCAT—75 caisses vin Muscat de Frontignan, 75 do do du Lunel, à vendre par
NUMA LACOSTE,
29 jan No 147 rue Royale

VINS en caisses au drawback—150 caisses vin rouge St-Julien Médoc, 150 do do St-Estèphe, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 jan 147, rue Royale

HUILE d'olive au drawback—50 caisses huile d'olive, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 jan 147 rue Royale

ABSINTHE au drawback—25 caisses absinthe de la marque Sauvajol, Brunetou & Co, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 jan No 147, rue Royale

TRUFFES—200 demi boîtes de truffes en magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN,
29jv enc Royale et Conti

FRUITS AU JUS—30 boîtes fruits au jus, en magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN,
29jv enc Royale et Conti

CLOUX—800 barillets assortis, à vendre par
E. JOHNS, 5, Front Levée. 6nov

GUIGNOLET—15 caisses d'une qualité supérieure, à vendre par J & J TARDOS,
15 jan No 31, Vieille Levée

VINS ROUGE ET BLANC—100 barriques vin rouge Château Grimont;
25 do do do St-Julien;
25 do vieux vins de 1841 et 1844;
100 barils vin blanc Haut Sauterne;
250 caisses vin de Bordeaux, St Julien Médoc;
100 do vin blanc Haut Sauterne.
En magasin et à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
27 jan 27, rue St Louis

MUSCAT DE FRONTIGNAN—300 caisses Muscat de Frontignan, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
27 jan 27 rue St-Louis

VIN DE MARSEILLE—100 barriques vin de Marseille, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
27 jan 27 rue St-Louis

COGNAC, etc—40 quarts pipes cognac, 100 paniers champagne, 40 caisses absinthe, 100 paniers bouteilles vides, 30 caisses vin de Bourgogne, en magasin et à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
27 jan 27 rue St-Louis

HUILE D'OLIVE—1000 paniers huile d'olive, Marcellin Sue et James Plagniol;
50 paniers de 24 demi bouteilles;
50 paniers de 12 demi bouteilles, à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
27 jan 27 rue St Louis

P. LONGIS, 47, Vieille Levée—170 barriques de vin F. Durand, au drawback;
200 barriques vin F. Durand en magasin;
270 quarts vin de Porto en magasin;
300 do do do F. Grousset do;
270 do do do Madère do;
40 barriques vin de Bordeaux pour l'ordinaire;
30 do do do Bergasse;
14 do do do Milon à Pauillac;
5 demi-barriques de Pichon Longueville,
440 caisses vin vieux de Médoc;
75 do do do Brane à Cantenac 1840;
40 paniers de Champagne, 1re marque. 27jv

INDIGO—14 surons Indigo de Guatemala et un caisse indigo de Manille, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
17 janv 3, Front Levée.

SUCRE—Sucre blanc de la Havane, de qualité supérieure, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
17 janv 3, Front Levée.

DIVERS—100 paniers huile d'olive, 200 caisses absinthe, 150 paniers guignolet, 200 caisses cerises à l'eau de vie, 50 paniers champagne, 50 caisses fruits au jus, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
17 jan—1m 28 rue de la Douane

SUCRE raffiné de la raffinerie du Battle Ground en gros pains, petits pains, concassé et en poudre, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD & Co,
17 jan—1m 28 rue de la Douane

CHAUDIERES à sucre du Tennessee, forges de Stacker—Toujours en main un assortiment de chaudières, bouches à feu et barres, à vendre par J.U. LAVILLEBEUVRE,
17 jan 157, rue Carondelet.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses sucre jaune et brun, en déchargement de la barque Milaudon et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
17 jan 30, rue de la Vieille-Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné,
19 barils amandes sucrées,
5 do do douces,
16 estagnons eau de fleur d'oranger,
150 do essence de limon.
P. CUSACHS,
28 janv Enc. Condé et St-Philippe.

VANILLE—30 livres vanille supérieure, à vendre par P. CUSACHS,
28 janv Enc. Condé et St-Philippe.

GELATINE—200 livres, à vendre par
P. CUSACHS,
28 janv Enc. Condé et St-Philippe.

MIEL—10 barils miel d'abeille, à vendre par
P. CUSACHS,
28 janv Enc. Condé et St-Philippe.

INDIGO—6 surons indigo de Guatemala, à vendre par P. CUSACHS,
28 janv Enc. Condé et St-Philippe.

CIGARES [illegible] LABORDE & XIQUES, 3, Front Levée.

Dragées Fébrifuges de Baud,
Pour le traitement des fièvres d'accès, des névroses et des névralgies.
PREPAREES par M. OSSIAN HENRY, membre de l'Académie Nationale de Médecine, et hautement recommandées par la Faculté de Médecine de Paris.
Nouvellement reçues et à vendre par
F. P. DUCONGE,
29jv—4f No 30, rue de Chartres

SEL FEBRIFUGE de Baud, pour le traitement des fièvres d'accès, des névroses et des névralgies, préparé par M. Ossian Henry, membre de l'Académie Nationale de Médecine, et recommandé par la Faculté de Médecine de Paris, à vendre par
F. P. DUCONGE,
29jv—4f No 30, rue Chartres

UN français ayant déjà enseigné, désirerait donner quelques leçons, soit de langue française, soit de langues anciennes et sciences, ou bien entrer dans une famille comme professeur; outre la musique, il connaît plusieurs instruments et le travail commercial lui est familier. Il fournira les meilleures recommandations. M. Julien, boîte D No 44, post office. 29 janv—3

NOTICE—Devant m'absenter de la Nouvelle-Orléans pour quelque temps, j'ai chargé M. JOHN CLAUZURE, de cette ville, de mes affaires commerciales, par acte passé le 27 janvier 1851 devant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville.
30 janv LOUIS MAJESTE, jeune.

MAISON FRANÇAISE,
Encoignure Canal et Bourbon.
L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation si flatteuse du patronage dont il est honoré: Il est fier de dire que son assortiment de hautes nouveautés, confectionnées pour dames, surpasse en nombre et en beauté, tout ce qui a été importé jusqu'ici à la Nouvelle-Orléans. Non seulement, les manteaux en cachemires ouattés et de toutes couleurs sont en grand choix, mais il y a aussi une quantité considérable, de tout ce que la Fashion parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, surtouts dans toutes les étoffes. Ils se composent de glacé, damas, gros de tour, moire, satin de Chine, velours, gazes, hermine, petit gris, Cygne et Lin—Une mention spéciale doit être faite pour le surtout JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient rencontrées réunis, dans un article de toilette, d'une manière aussi heureuse: ce n'est ni un mantelet ni un manteau, ni un surtout; c'est quelque chose de gracieux, de parfait! A cette expédition est joint un grand assortiment de soieries pour robes, telles que, glacé de toute couleur, moire blanche et noire, gros d'Orléans, damas royal, Pompadour, soies brodées et brochées, à ramages, barèges de toutes couleurs, unis, chinés, imprimés nouveaux dessins; toile Chine, Californie, foulard pour robes, cachemires en pièces et en châles, écharpes en dentelle; tulles, malines, grand choix de cols et pèlerines, mousselines brodées, et dentelle fil, valenciennes, ganteries diverses, rubans, ceintures, peignes d'écaille, boucles, bretelles, jarretières, porte monnaies sacs, éventails ordinaires et très riches, robes brodées blanches, mouchoirs de batiste à ourlets, festonnés, brodés, avec et sans valenciennes de $2 la douzaine à $60 pièce; aussi à vignette en couleur, parapluies, ombrelles unies, brodées, glacées et en dentelle, crêpe, crêpé et Lisle, bas de soie, dito fil, unis et brodés, noir et blanc, velours pour robes, et en général, tout ce que comporte la toilette des dames.
Les F. F. trouveront des ornements, maçonniques dans tous les grades. R. D. FANIS,
10 oct 104, rue du Canal, encoignure Bourbon.

Paris, New-York et Nouvelle-Orléans.
GROS ET DETAIL.
CHARPENTIER, chemisier de Paris, 82 Broadway, N. York.
Auteur d'un système de coupe de chemises entièrement nouveau, chemises, cols, caleçons et gilets de flanelle estimés aux Etats-Unis depuis quatre ans.
Perfection, élégance et comfort.
Ordres exécutés en 20 jours sur mesure ou choix de 6 chemises à 500 douz. Dépôt provisoire pour la commodité de mes clients du Sud, rue du Canal, No 78—Nlle-Orléans. 6jnv—1m

EN débarquement de la barque Hanes, venant de Bordeaux—30 barriques bon vin pour famille, à vendre par P. LONGIS,
24 jan 47 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—500 caisses sucre blanc en magasin et à vendre par
TROISGROS & Co,
28 janv 26, Vieille Levée

SAVON—500 caisses savon de la marque de Winchester, en magasin et à vendre par
TROISGROS & CO.,
28 janv 26, Vieille Levée

CAFE de la Havane—350 sacs café de première qualité, reçus par la goëlette Mary Ellen, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
28 janv 34, Vieille Levée

CANNES A SUCRE—20 boucauts plants de cannes à sucre en parfait état et soigneusement empaquetées, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—200,000 comprenant le choix de Regalias, Impériales, Milares, Panetelas, Figaros, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
28 janv 34, Vieille Levée

TABAC en feuilles—100 balles Vuelta de Abajo, 100 balles Cuba; en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
28jv 34, Vieille Levée

SUCRE de la Havane—Blanc et brun, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
28jv 34 Vieille Levée

CONFITURES ET CONSERVES en paulans et en boîtes, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
28jv 34, Vieille Levée

RAISINS—300 barillets raisins Malaga vert, à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
28jv 34, Vieille Levée

PRUNES—50 caisses, prunes de différentes grandeurs, qualité supérieure, sous les clés de la douane et ayant droit au drawback.
J & J TARDOS,
27jan No 31, Vieille Levée

MOUTONS—On demande à acheter 10 jeunes agneaux et un bélier.
J. Y DE EGANA,
27jv 47, rue Bienville

BRIQUES A FEU—40,000 briques anglaises, de Pittsburg et de Pensacole, à vendre par
THOS. BLOIS,
27nov 91, Magasins

CHAUX A CLARIFIER—400 barils chaux de marbre, pour clarifier le sucre, à vendre par
THOS. BLOIS,
27nov 91, Magasins

VIN BLANC—75 barils vin blanc, qualité supérieure, à vendre par AUG MOLIER,
24jan—6f 90, rue St-Louis

EN débarquement du brick Irvin, venant de Bordeaux:
125 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
24 janv 17 et 19, rue St-Louis.

EN débarquement du brick Irwin, venant de Bordeaux:
200 caisses vin rouge de St-Julien.
4 caisses contenant 200 demi boîtes truffes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO,
24 jan 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Astracan, venant du Havre,
30 paniers Champagne de la marque Blue Angles en bouteilles
10 do do do demi do.
10 do do do Double Crown do
22 caisses do de qualité supérieure.
10 do vin rouge Château Margaux.
EUG. ROCHEREAU & Co,
24 janv 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement de la barque Hanes, venant de Bordeaux:
500 caisses vin rouge St Julien, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
24 janv 17 et 19, rue St-Louis.

H. BONNABEL, droguiste en gros, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez, offre à vendre:
Beurre de Cacao, Manahu,
Cire blanche en pains d'arrobe et en galettes,
Cire jaune,
Miel en barils et en demi barils,
Sirop de calebasse, huile de coco,
Do d'œillette, sans odeur ni saveur,
Houblon, récolte de 1850. 24 janv

CHAUX DE THOMASTON—1,000 barils actuellement en débarquement, à vendre par
THS. BLOIS,
27nov 91, Magasins

EN débarquement du navire Hanes, venant de Bordeaux:
102 caisses vin rouge St. Julien Médoc;
98 do do St. Estèphe Medoc;
150 paniers bouteilles vides régulières, expressément pour l'usage des familles, et à vendre par
A. CARRIERE,
27jv 25, Vieille Levée

CHANGE sur la Vera-Cruz et Mexico en somme à la convenance de l'acheteur, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
17jan 47, rue Bienville

CIRE jaune—1500 livres, à vendre par
P. CUSACHS,
14 jan Enc. Condé et St-Philippe.

CHANGE sur France, à vendre par
AUG. MOLIER,
27 déc 90, rue St-Louis.

LIQUEURS EXTRA SUPERIEURES—
3 caisses anisette Marie Brizard,
2 do Noyeau,
4 do curaçao de Hollande.
7janv THOMAS PINET & Co, 29, rue Conti

VIN DE MALAGA—150 barils et quarts de barriques vin de Malaga, en magasin et à vendre par J. PRATS,
10 janv 28, rue de la Vieille-Levée.

AMANDES SANS COQUES—30 barils qualité supérieure, en magasin et à vendre par
J. PRATS,
10 janv 28, rue de la Vieille-Levée.

NOISETTES—15 sacs, en magasin et à vendre par J. PRATS,
10 janv 28, rue de la Vieille Levée.

RAISINS—250 caisses raisins, en magasin et à vendre par J. PRATS,
10 janv 28, rue de la Vieille-Levée.

Habillements Confectionnés.
Aux Marchands de la Ville et de la Campagne.
BACH, BARNETT & CO, No 9, rue des Magasins, viennent de recevoir par le steamer Philadelphia, une addition considérable à leur stock d'habillements d'hiver, soit:
Habits et lévites, drap noir superfin,
Lévites, drap noir, brun et olive,
Habits d'Orsay, invisibles, brun,
Sacs et paletots, castor noir et fantaisie,
Do do drap noir, olive et do,
Surtouts, noir surfin, brun do do,
Do drap pilote, cuir de laine,
Do en couvertures extra fine mexicaine,
Manteaux, pleins, drap noir surfin,
Pantalons, surfin noirs, bruns et fantaisie,
Do casimir, à raie d'ordonnance,
Do à grands carreaux, du satinet,
Cotonnade de fantaisie, tweed do,
Pantalons de tous genres, de toutes qualités,
Gilets, soie, satin et fantaisie,
Do gros du Rhin, gros de soie, etc.,
Do castor brodé, noir et fantaisie, etc.
A vendre par BACH, BARNETT & CO.,
3 déc 9, Magasins.

VINS, [illegible]

Aux magasins d'Albert et Tricou
37, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis.
REÇU et en débarquement, un nouvel assortiment de chapeaux, savoir:
POUR HOMMES—Chapeaux de soie, castor et casimir.
POUR DAMES—Capotes et amazones, castor gris et noir.
POUR ENFANS—Un joli choix de casquettes et chapeaux. Le tout confectionné à Paris, sous la surveillance d'un des associés, M. T. J. Albert.
Qu'on oublie pas que nous avons aussi une manufacture de chapeaux parfaitement installée encoignure Royale et St Louis, ou chacun peut avoir un chapeau fait exprès à sa convenance, aussi bien que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.
Aux marchands de la ville et de la campagne.
Nous venons de recevoir un large assortiment de chapeaux de Campêche
de de Panama,
de d'Italie, Suisse et Montagne.
AUSSI—Feutre gris et noirs.
Matelots, Tyroliens, Fombarde, l'union, etc.
ALBERT & TRICOU,
37 rue de Chartres et encoig. Royale et St-Louis
28 jan

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des têtes marques et qualités, constamment en main et à vendre par J M CABALLERO,
36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville
28jv

Dispensaire Homéopathique
Pour donner des consultations et fournir des médicaments gratuits aux pauvres.
CET établissement est ouvert le lundi, mercredi et samedi, de midi à une heure, rue Bourbon No 7.
Le mercredi est réservé pour le traitement des maladies chirurgicales.
Médecins consultants:
Drs—A. Cartier, A. Léon, J. Taxil. Drs—G Kellogg, J. G. Belden, J. Vail.
25jan—1m

Agence à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie d'Assurance de Nashville, Maritime, Incendie, Assurances sur la vie et dépôt.
CAPITAL $300,000 tout payé
SURPLUS 220,000 fonds de réserve
TOTAL $520,000 valeur réelle
Directeurs des lieux:
H R W Hill, Isaac W Moon,
S O Nelson, K S Fretz,
A W Walker, Logan Hunton.
Les assurances Maritimes, d'Incendies et sur la Vie sont faites aux taux les plus bas, et les pertes sont promptement réglées et payées au bureau de l'Agence, 32, rue Camp.
W B PARTEE, Agent
3jan—6m LOUIS LESASSIER, assistant agent

Succession de John McDonough.
LES personnes devant à la succession McDonough sont requises de payer entre les mains des exécuteurs de la dite succession, et celles qui ont des réclamations contre la même succession sont invitées à les présenter au bureau des exécuteurs, encoignure des rues Douane et Royale.
C. Roselius, F. B. D'Aquin, Wm E. Leverich, A. D. Crossman, J. Spear Smith. Exécuteurs Testamentaires
16 janv

AVIS—Les propriétaires de cabarets, cafés, groceries, pensions, restaurants, [...] d'huîtres et de billards, etc. sont prévenus de se munir immédiatement d'une licence, la loi condamnant à vingt cinq piastres d'amende, [...] contravention, tout établissement de ce genre, ouvert sans licence.
Nlle Orléans, 4 janvier 1851.
V. LABATUT,
Collecteur des taxes sur cabarets, première municipalité
4 janv—30f

Paroisse d'Orléans (Rive droite)
20 janvier 1850.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la rive droite de la paroisse d'Orléans, résidents ou non-résidents, que le collecteur est actuellement prêt à recevoir les taxes de 1850.
Le bureau est ouvert de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. rue Patterson, au bureau du Dry Dock de MM. Marcey et Sattern.
JOHN BRUNET,
21janv—20f Collecteur de taxes.

Moulin à sucre et Machine à vendre.
NOUS avons à vendre un excellent moulin à sucre et sa machine complète, cylindre, 11 pouces et 3 pieds de jeu. [...]
AUSSI—Un moulin à têtes avec rouleaux de 26 sur 36; le tout neuf, complet et livrable de suite.
On fournira les meilleures garanties sur la qualité supérieure de ces machines. S'adresser à
WINGFIELD, TRICE & Co,
27jv—6f 75, rue Gravier

MOUCHOIRS BRODES—Valant $25 à vendre à $5 pièce. C. M. SIMPSON,
27jv—10f 30, rue Canal

EN débarquement des navires Irvin et Hanes, de Bordeaux:
40 caisses de truffes en 1/2 boîtes.
25 do do fruits au jus.
15 barils de Cognac supérieur.
25 barriques de vin rouge supérieur.
300 do do ordinaire.
50 caisses de vin rouge supérieur.
4 do de confitures, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
25 jan Enc. Royale et Conti.

36 Meules fromage de Gruyère, en déchargement du navire Astracan, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
25 janv 103, rue Royale

20 Fûts à l'eau de-vie de Bordeaux,
140 demi barriques vin blanc.
20 barriques vin de Bordeaux supérieur.
En déchargement du navire Irving, à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
25janv 103, rue Royale

Vins en barriques.
600 Barriques St Julien, St-Emilion, Latour, etc.
40 barils vin blanc Haut Sauterne, en magasin et à vendre par NOEL & GUIRAUD,
24 déc Rue Royale 103

FROMAGE DE GRUYERE—50 meules fromage de Gruyère, à vendre en débarquement du navire Astracan, par B. TALAMON,
25 janv 182 rue Royale.

EN débarquement du navire Hanes, de Bordeaux,
14 1/2 pipes eau-de-vie 4e preuve,
51 caisses vin rouge vieux Tonter St-Julien,
25 do do do Chateau Latour.
A vendre par B. TALAMON,
25 janv 182, rue Royale.

EN débarquement du navire Astracan, venant du Havre—2 tonneaux fromage de Gruyère, à vendre par J N CURIEN,
28 jan rue du Maine No 32

EN débarquement du navire Caroline Nesmith, venant de Liverpool—40 paniers fayence anglaise assortie, commandée expressément pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par
J N CURIEN,
28 jan rue du Maine No 32

ABSYNTHE—100 caisses absynthe Sauvajol, Brunetou & Co, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
2janv 30, Vieille Levée

COGNAC—546 colis de Raitau Charenger, Jac & Co, W S Florst, Vr Sillz, M Vauthier, J Augustin, J & F Martell & Co, à l'entrepôt de la Douane et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
28jv 30, Vieille-Levée

CAFE DE LA HAVANE—401 sacs prime en débarquement de la goëlette Mary Ellen, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24jv 30, Vieille-Levée

COGNAC—15 1/2 pipes de 1847, marque Otard, Dupuy & Co, 4me preuve; 40 1/4 do do do do; 15 1/2 do 1846, do do do; 30 1/4 do do do do à l'entrepôt de la Douane et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
28jv 30, Vieille-Levée

CHARBON! CHARBON!
Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
EN lots de 5, 10, 500 ou 1,000 barils, délivré à domicile, sans frais de transport, vendu au détail au prix de gros, aux dépôts Nos 359, rue Royale près Esplanade, 77, rue de la Douane, près de la Poste, et No 332, rue Tchoupitoulas, et sur la Levée, vis-à-vis le rail-road Pontchartrain, par
17 janv McBEAN, WILLARD & CO.

A LA LOYAUTÉ.
BUREAU DE PLACEMENT,
Rue Madison No 17,
Tenu par M. DELALONDRE.
CE Bureau est établi sous le nouveau système français et offre aux ouvriers et aux personnes cherchant de l'emploi, des ressources qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et à des prix très modiques.
On s'occupe également de la vente et de l'achat des terrains et autres propriétés, et on donne des garanties satisfaisantes pour les dépôts de ce genre.
23jv—1a

200 barils maquereaux No 1, 2 et 3.
100 caisses morue.
50 caisses blanc de baleine.
300 do vin rouge de diverses marques.
100 do chandelles de l'Etoile, à vendre par
E. JOHNS,
22 janv 5, Front Levée.

670,000 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que, Cabañas, Lord Wellington, Sílfide, Dos Hermanos, Villate, Fragancia, Conill, Lira de Oro, Perfeccion, San Roman, Cobden, Figaro, Nereyda, Ambrosia, Empresa, Favorita, Portona, Conquista de Mejico, Fray Gerundio, etc, à vendre par D. BORNIO Jr.,
11 janv 34, rue Gravier.

EN débarquement du navire Helen Francis, venant de Bordeaux,
100 barriques vin rouge,
50 barils vin blanc.
A. DELAMARE & NADAU DU TRAIL,
15 janv 26, rue St-Louis.

ORLEANS HIGH SCHOOL,
RUE DE L'ESPLANADE.
ERASTUS EVERETT, A. M.,
Directeur et Propriétaire.
LES diverses parties d'un enseignement complet sont dirigées par M. EVERETT lui-même, qui s'est adjoint, pour l'aider dans ses fonctions, trois professeurs d'une grande expérience et d'un profond savoir.
Le cours complet d'études, faites au High School, est basé sur les programmes des meilleurs collèges du Nord et d'Europe; et comprend les langues mortes, grec et latin; les langues vivantes, anglais, français et espagnol; la grammaire, la littérature, l'histoire, la géographie, la rhétorique, la versification, la philosophie, l'économie politique, la tenue des livres, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'histoire naturelle, la physique et la chimie.
Aucun soin n'est épargné pour donner aux élèves qui suivent tous les cours et toutes les classes du High School, les connaissances solides et variées qui pourront les rendre plus tard capables de remplir honorablement et avec distinction, les devoirs auxquels ils seront appelés dans le monde.
Les langues modernes (l'anglais et le français en particulier), ainsi que les mathématiques, sont le fondement de l'instruction donnée au High School, qui offre des avantages réels et inappréciables aux jeunes gens et aux enfants qui [illegible]

J. MAGNE, avocat.
A transporté son bureau No. 1 [illegible] de la Bourse, entre les rues [illegible].

ROBERT J. KER,
avocat et notaire public,
No 14, Exchange Place [illegible]

W. H. KOONTZ, avocat,
No 14, Exchange Place.

Compagnie du Railroad des Attakapas et Mississipi.
LES livres de souscription [illegible] capital de cette corporation, sont maintenant ouverts au bureau de MM. Bonger & Smith, No 55 rue du Camp, et seront ouverts pendant vingt jours, (les dimanches exceptés) [illegible] de la Compagnie.
GEO. C. LAWRASON,
JAMES BONNER,
JOHN HALL.
27dec—jusq. 7 mars [illegible]

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1851.
LES actionnaires de cette institution sont par le présent avertis que l'élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu à la Banque lundi 10 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. RICHARD RELF,
27 janv 2w, 9—fev 3,10 Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans 27 janvier 1851.
LA Banque de la Louisiane [illegible]
Par ordre de la Direction, E. M. DAVIS,
29jv Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, [...]
AVIS est par le présent [...] R. S. DAVIS,
14 janv Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, [...] janvier 1851.
L'ELECTION annuelle [...] la banque aura lieu au bureau [...] Charles, No 18, lundi [...] entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
FREDERIC FREY,
6 janv—jusq 3 fév Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, le 21 octobre 1850.
L'ELECTION annuelle [...] EDMOND FORSTALL,
1 jan—3jv Caissier.

Avis aux personnes qui consument du gaz.
LES personnes qui consument le gaz sont prévenues [...]
Par ordre de la direction,
1s dec—2m P. N. WOOD, Trésorier

JULES BOISSE & PINAUD.
Successeurs de L. Chabbal,
COIFFEURS,
ONT transporté leur établissement [...] rue de Chartres [...]
PARFUMERIE [...]
BROSSERIE [...]
ARTICLES DE TOILETTE [...]
GANTS JOUVIN [...]
FABRIQUE de perruques [...]
SALON pour la barbe [...] 4dec—2m

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.
LA langue est impuissante à rendre à demi les propriétés merveilleuses de ce savon. [illegible]

LES soussignés ont ce jour formé sous la raison de SHIFF BROTHERS [...] New-York.
New York, ler janvier 1851.
ARTHUR SHIFF,
EUGENE SHIFF,
FREDERICK W. RPAD.

☞ Nous ferons des avances libérales sur des consignations [...] New-York.
Nlle Orléans, 20 janvier 1851.
EDW. SHIFF & CO.

Coton en Bobines d'Alexander.
LES soussignés, agents pour la vente [...]
H. BOYLE & CO,
16 nov—90f 47, rue de [...]

AVIS—Les personnes qui désirent [...] propriété appartenant à la succession John McDonough, sont invitées [...] Douane et Royale.
C. Roselius, [...] F. B. D'Aquin, A. D. [...]
5nov Exécuteurs Testamentaires

ON DEMANDE UNE BONNE NOURRICE, encoignure des rues Plauche et Esplanade [...]

EN débarquement du navire Irving, venant de Bordeaux,
92 barriques vin rouge Bourg, 1er cru,
47 do do St-Estèphe,
36 do do Vayeme Medoc,
2? do do Burguelue Queyries,
30 demi barriques vin blanc Haut Sauterne,
50 caisses vin rouge St Estèphe Médoc,
318 do do St-Julien Médoc,
50 do do Pape Clément 1841,
15 futailles sucre raffiné, 1re qualité,
10 demi pipes eau de vie Cognac,
5 quarts pipes Union Brand,
2 demi pipes, 2 quarts do, Vieille eau de vie Célébrated brandy [...] Champagne,
A vendre à prix très modérés, par
27jan A CARRIERE, 25, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers de [...] bouteilles vin de champagne, quarante paniers de vingt quatre demi bouteilles vin de champagne de la marque de J Perrier fils & Co, de Chalons sur Marne, en déchargement du navire Astracan, du Havre, à vendre par V & E MAIGNAN,
27 jan 85 et 87 rue St Louis

EN déchargement des navires [...] de Bordeaux—200 caisses de douze bouteilles vin rouge St-Estèphe, marque P F Eymeri; 25 do de do 12 bouteilles vin rouge Lafite, [...] verres, 2000 de 12 bouteilles vin rouge Larose [...] chées en verres, à vendre par
V & E MAIGNAN,
27 jan 85 et 87 rue St-Louis

SARDINES A L'HUILE—20 caisses sardines à l'huile de la marque Gillet, en magasin et à vendre par V & E MAIGNAN,
27 jan 85 et 87 rue St-Louis

DIVERS—100 barils maquereaux Nos 1,
100 caisses blanc de baleine,
300 do vin rouge,
100 do vin Muscat,
300 do savon brun et de Castille,
100 barillets clous de toutes dimensions.
E. JOHNS,
27 janv No 5, Front Levée

PERDU OU EGARE
SAMEDI, 11 courant, nous avons déposé une boîte d'escompte de la Banque de la [...] un mandat tiré par F. W. Nance, à [...] de Memphis du 4 janvier 1851, sur MM. A. S. berger & Co, à soixante jours de vue [...] somme de $2,000. Aussi, un mandat [...] même somme et tiré sur les mêmes personnes [...] AUSSI—Un mandat tiré par [...] son propre ordre, daté de Memphis, [...] 1851, à soixante jours de vue [...] $919 54. Ces trois mandats sont [...] par les tireurs et par nous [...] ment a été arrêté et le public est prévenu de ne point les négocier. Nous remercierons les personnes qui pourraient nous donner des renseignements sur les dits mandats. FRIERSON & FOWLKE
15 jan

EGARE OU VOLE.
HIER, en sortant de la banque de la Louisiane à la Bourse St Louis, entre une et trois heures, Un livret en maroquin rouge, contenant $325 en bank notes; un cash warrant No. 858, de la municipalité No Un, en faveur de P. Poutz, daté 29 octobre 1850, de la somme de $474 03 cts; un mandat de M. Oulif, en faveur de M. Villavaso, daté 13 décembre 1850, de [...] 32 cts, ainsi que divers autres papiers qui ne peuvent être d'aucune utilité à personne, et un billet de la loterie de la Havane, daté du 16 décembre, No 34,355. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le rapportera au bureau de ce journal ou à M. Villavaso, [...] Bernard 16dec

MARCHANDISES ayant droit au drawback: 10 barriques vin clairet supérieur, 10 do do vin blanc du Rhin, 20 barriques eau de vie, dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback, et à vendre par J. C. CALLUM & Co
29 rue Bienville, à côté de la pharmacie, encoignure
10 jan Chartres.

A LOUER—Le nouveau magasin en briques et à trois étages, situé rue de la Nouvelle Levée, entre Crossman et Canal.
AUSSI—La maison à trois étages, en briques, située rue de Conti, No. 183, très convenable pour une grande famille.
Prix très modérés, et possession immédiate. S'adresser à Fco PUIG Y PUIG
31jv—1m

A. MILTENBERGER & Co, ont transporté leur bureau du No 410, rue de la Commune au coin du Canal. 21jan—1.

[illegible]